



DÉMARCHE

EN CAS DE DANGER GRAVE :

AFIN DE SÉCURISER LES LIEUX,
veuillez contacter les services d'urgence
en appelant le **112** (appel gratuit).



EN HEURES NON OUVRABLES
(soirs à partir de 18h, jours fériés, samedi et dimanche),

veuillez appeler le **3900**

PUIS CHOIX * - CHOIX 4,

afin de garantir une intervention
des équipes techniques en urgence.



www.megalis.bretagne.bzh

www.thdbretagne.bzh

Bretagne Très Haut Débit (BTHD)

LA FIBRE OPTIQUE POUR

100%

des Breton-ne-s

Ce document a pour objectif

de répondre à la plupart des questions

sur lesquelles vous êtes

régulièrement interrogés.

Fournisseurs d'accès internet

Mégalis Bretagne construit le réseau

NRO

Noeud
de Raccordement
Optique

PBO

Points de Branchements
Optiques

PM

Point de
Mutualisation

Le fermier délégataire
exploite, maintient
et commercialise le réseau

Raccordements
abonnés

Vous aurez ainsi les éléments

afin d'orienter au mieux les habitantes

et habitants souhaitant en savoir plus

sur le déploiement de la fibre optique

ou sa commercialisation

Exploitation

Commercialisation

du réseau de fibre

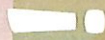
optique



COMMENT DÉCLARER UN LOGEMENT NEUF ?

Les travaux d'interconnexion au réseau fibre peuvent prendre plusieurs mois selon la situation. C'est pourquoi, il est important pour le demandeur d'effectuer les démarches dès l'obtention du permis de construire.

thd.bzh/constructions



L'ADMINISTRÉ.E NE VOIT PAS SON ADRESSE DANS UNE ZONE COMMERCIALISÉE

thd.bzh/contact



QUESTIONS FRÉQUENTES thd.bzh/faq



EST-CE QUE L'ADMINISTRÉ.E EST ÉLIGIBLE À LA FIBRE OPTIQUE ?

thd.bzh/carto



COMMENT SIGNALER UN ÉQUIPEMENT ENDOMMAGÉ ?

Pour une collectivité, identifiez-vous sur :
signal-reseaux.orange.fr/
dist-signal/app/connexion

Pour un particulier :
dommages-reseaux.orange.fr/
dist-dommages/app/home



L'ADMINISTRÉ.E OU LA COLLECTIVITÉ A BESOIN DE DÉPLACER UN OU DES ÉLÉMENTS DU RÉSEAU :

Pour un particulier ou une entreprise :
reperes-travaux.orange.fr/realisation

Pour une collectivité :
s'adresser à son chargé de relations
collectivités locales Orange



L'ADMINISTRÉ.E A UN ÉCHEC LORS DU RACCORDEMENT OU UN PROBLÈME AVEC SA LIGNE

Le fournisseur d'accès internet est
l'interlocuteur de l'administré. Il doit notifier
à THD Bretagne l'échec ou le problème sur la
ligne. Si le problème persiste, l'administré.e
peut contacter THDB :



QUESTIONS DIVERSES

thd.bzh/contact

thd.bzh/contact

Construction du réseau de fibre optique

?

**SUIS-JE CONCERNÉ
PAR LE PROJET BRETAGNE
TRÈS HAUT DÉBIT ?**

Hormis les métropoles et les grandes agglomérations, 90% du territoire breton est concerné par le projet et notamment les zones rurales. **Pour connaître votre éligibilité, une carte est à votre disposition sur :**

mega.bzh/fibre

?

**EN QUOI CONSISTENT
LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX ?**

La construction du nouveau réseau comprend :

- **une phase d'étude**
qui consiste en un décompte des locaux concernés
- **une phase de travaux**,
qui consiste en le déploiement de la fibre optique à proprement parler, en mobilisant au maximum les infrastructures du réseau téléphonique actuel, aériennes ou souterraines.

La création de ce nouveau réseau prend nécessairement du temps, de l'ordre de 18 à 24 mois en moyenne.

mega.bzh/travaux

?

**SUR LES ZONES
EN COURS DE DÉPLOIEMENT,
OÙ EN EST-ON ?**

Afin de savoir où en est le déploiement dans votre commune, **une carte, actualisée chaque semaine, est disponible à ce lien :**

mega.bzh/fibre

!

**UNE ENTREPRISE
DE MON TERRITOIRE
RECHERCHE UNE SOLUTION DE
CONNECTIVITÉ AVANT LE DÉPLOIEMENT
DE LA FIBRE BTHD.**

Les équipes de Mégalis Bretagne ont travaillé sur un **document permettant de connaître davantage les offres de connectivité** destinées aux entreprises. Il est disponible à ce lien :

mega.bzh/entreprise

?

**DOIS-JE REVOIR LES
ADRESSES DE MA COMMUNE
POUR LA FIBRE OPTIQUE ?**

Pour permettre la commercialisation de la fibre optique, **il est indispensable que chaque habitation dispose d'un nom de voie et d'un numéro qui soient présents dans le référentiel du Service National de l'Adresse (SNA).**
Plus d'informations :

mega.bzh/adresse

?

J'AI BESOIN D'AIDE

Si jamais vous n'avez pas pu trouver une réponse à vos interrogations, **un formulaire de contact** est disponible sur le site de Mégalis Bretagne. Il est disponible à cette adresse :

mega.bzh/aide